

## Compte-rendu sommaire de la séance du : Vendredi 18 juillet 2014

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire.

En exercice 15, présents 15, votants 15.

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nicole DERVIN.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

### A l'ordre du jour :

Reprise de la cantine/garderie par la commune, Choix du traiteur pour la cantine municipale, Vote des tarifs cantine et garderie municipales, Validation du règlement cantine et garderie municipales, Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité, Accroissement saisonnier d'activité, Avis sur enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la SCEA des piscicultures Petit, Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat, Vœu contre la fermeture du service médical de la base oyonnaxienne de l'assurance maladie, Questions diverses.

### Reprise de la cantine/garderie par la commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la réunion provoquée par le bureau de l'association Les Petits Sapins le 19 juin 2014, lors de laquelle ce même bureau a décidé à l'unanimité de transférer les compétences de la cantine et garderie périscolaire à la mairie d'Echallon, si celle-ci l'accepte.

De ce fait, il propose au conseil municipal la reprise des compétences de gestion de la cantine et garderie périscolaire par la municipalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter la reprise des compétences de gestion de la cantine et garderie périscolaire par la municipalité, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

### Choix du traiteur pour la cantine municipale

Suite à la reprise de la cantine par la mairie d'Echallon lors de cette même séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut choisir le traiteur pour la préparation et la livraison des repas de la cantine.

Il présente la proposition de contrat de repas livrés de la société S.H.C.B., qui était en place avec l'association Les Petits Sapins jusqu'à ce jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de contrat de repas livrés de la société S.H.C.B, pour une année à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

### Vote des tarifs cantine et garderie municipales

Monsieur le Maire exposé au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs de la cantine et garderie périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Il propose les tarifs suivants :

- Formule 1 : garderie du matin + repas + garderie du soir de 16h30 à 18h30	9,17 €
- Formule 2 : garderie du matin + repas + garderie du soir de 16h30 à 17h30	8,15 €
- Formule 3 : garderie du matin + repas	7,14 €
- Formule 4 : repas + garderie du soir de 16h30 à 17h30	7,14 €
- Formule 5 : repas + garderie du soir de 16h30 à 18h30	8,15 €
- Formule 6 : repas + garderie de 11h20 à 13h20	6,12 €
- Formule 7 : garderie uniquement, le matin (a) et/ou le soir (b 1h et c 2h)	1,94 €/h
- Inscription annuelle par famille	30,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les tarifs proposés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

### **Validation du règlement cantine et garderie municipales**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du règlement intérieur cantine et garderie municipales qu'il propose.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver ce règlement.

### **Modification du tableau des emplois permanents**

Le Maire explique qu'en raison de la mise en place pour la rentrée de septembre 2014 des temps d'activités Péri-éducatifs (TAP) dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, ainsi que la reprise par la commune de la cantine et de la garderie périscolaire, il convient de réorganiser les temps de travail du personnel de l'école et de l'accueil périscolaire.

Il propose donc :

- de supprimer le poste d'ATSEM d'une durée hebdomadaire de 30 heures et de créer un nouveau poste d'ATSEM d'une durée hebdomadaire de 11 heures,
- de créer un nouveau poste en remplacement d'ATSEM d'une durée hebdomadaire de 35 heures,
- de supprimer le poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 19 heures et de créer un nouveau poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 35 heures,
- de créer deux nouveaux postes d'adjoint d'animation d'une durée hebdomadaire de 11 heures

Il précise que conformément au décret du 20 mars 1991, il a saisi le comité technique paritaire qui a émis un avis favorable sur les suppressions de postes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions du Maire et fixe le nouveau tableau des emplois permanents à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

### **Accroissement saisonnier d'activité**

En raison de la mise en place des Temps d'Activités Péri-éducatifs (TAP) à la prochaine rentrée scolaire, il y a lieu de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'animateur à temps incomplet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'animateur, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour une durée de 6 mois, à raison de 1 heure 15 de travail hebdomadaire.

### **Avis sur enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la SCEA des piscicultures Petit**

Vu l'arrêté préfectoral du 9 avril 2014 par lequel le Préfet de l'Ain ordonne l'ouverture d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la SCEA des piscicultures Petit, en vue d'exploiter une pisciculture à Echallon, « Prapont »,

le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette demande d'autorisation présentée par la SCEA des piscicultures Petit.

### **Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'Association des Maires de France a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

Le conseil municipal soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

### Vœu contre la fermeture du service médical de la base oyonnaxienne de l'assurance maladie

Le Maire informe le conseil municipal de la prochaine fermeture de la base oyonnaxienne du service médical du régime général de l'Assurance Maladie. La première conséquence de cette fermeture sera d'amener les assurés sociaux à se rendre à Bourg-en-Bresse pour répondre aux convocations du médecin conseil.

Le conseil municipal d'Echallon se joint à l'ensemble des communes du Haut-Bugey, pour refuser la décision de suppression de la base du service médical à Oyonnax et demander à la Direction Régionale de la branche du service médical de revoir sa décision au nom de l'intérêt général.

### Questions diverses

Le conseil municipal prend connaissance :

- d'une demande d'acquisition de terrain communal par la ville d'Oyonnax pour un projet d'aménagements au centre de loisirs,
- d'un projet de labellisation en tant qu'Espace Naturel Sensible du Lac Genin et de la Tourbière des Renons par le Conseil Général de l'Ain,
- des offres concernant les travaux de relevage de tombes au cimetière : la société Elabor a été retenue,
- d'un devis de fourniture et pose de mains courantes métalliques au local de l'ancienne poste et à la salle des fêtes, d'un montant de 2 748.00 € TTC.

La séance est levée à 23 heures 20.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Affiché le 22 MARS 2014

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

